

Conseil d'école du 04 novembre 2016 de l'école maternelle du centre HOENHEIM

Présentation des membres présents :

M. Gleitz, Inspecteur de l'Education Nationale
Mme Martz, conseillère municipale
Mme Lamigou, directrice et enseignante
Mmes Jaeck, Mertz, Klaus, M. Hoenner, enseignants
Mmes Lustig, Ferlay, M. Rigal, M. Arrieudebat, parents d'élèves

Personnes excusées :

Mme Steible, Adjointe au maire chargée de la petite enfance et de l'Education
M. Debes, Maire de Hoenheim
Mme Hanotel, parent d'élève

La séance débute à 17h00

1) Approbation du procès verbal du Conseil d'école précédent

Le procès verbal du précédent conseil d'école en date du 17 juin 2016 est adopté.

2) Présentation des membres du conseil d'école et du fonctionnement du Conseil.

Présentation des parents élus le 8 octobre 2016 :

Une seule liste de parents s'est présentée. Le taux de participation était de 38,69%. Il est noté que cette année il y a eu peu de candidats (6 pour 10 places). Parents élus :

Titulaires :

M. Arrieudebat	parent de Juliette, GS salle 4
M. Rigal	parent d'Amélie, MS salle 2 (président de l'association La Marelle)
Mme Hanotel	parent de Noé PS salle 1
Mme Lustig	parent d'Amandine, GS salle 5 (trésorière de l'association La Marelle)
Mme Ferlay-Klein	parent de Shona, PS salle 1

Suppléants :

Mme Pepek	parent de Samuel, MS salle 4
-----------	------------------------------

Mme Lamigou présente le Conseil d'École aux nouveaux représentants des parents :

Le conseil d'école réunit trois fois par an, l'Inspecteur de l'Education nationale, les élus de la mairie chargés de l'éducation, le RASED, le personnel de l'école et les parents d'élèves élus.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur, adopte le projet d'école, donne son avis et présente les suggestions concernant la vie de l'école et la communauté scolaire :

1. Les actions pédagogiques en relation avec le projet d'école ;
2. L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
3. Les conditions de bonne scolarisation des enfants en situation de handicap ;
4. Les activités périscolaires ;
5. La restauration scolaire ;
6. La protection et la sécurité des enfants.

Il est consulté sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des horaires. Il est informé sur la composition des classes, l'organisation du RASED, les conditions de rencontres parents/enseignants.

Le conseil d'école permet aussi de discuter des difficultés que rencontrent les usagers de l'école et des améliorations que l'on peut y apporter.

3) Le personnel de l'école.

Les enseignants :

- Mmes Nathalie Bravo et Lina Mertz (PS-MS), Marie-Paule Jaeck (PS-MS), Sylvie Klaus (MS-GS), Hoenner Patrick, (GS), Michèle Lamigou (PS) et Sophie Bossert (lundi).

- Mmes Benoit-Breuse (psychologue scolaire) et Nora Boulbair (enseignante en aide pédagogique), enseignantes spécialisées du RASED (**R**éseau d'**A**ides **S**pécialisées aux **E**lèves en **D**ifficulté), dispositif de l'Education Nationale pour prévenir les difficultés, lutter contre l'échec scolaire et favoriser la réussite des enfants à l'école. Mme Lamigou précise que les enseignantes font appel au RASED lorsque les différentes aides mises en place en classe ou dans l'école, comme la différenciation ou l'aide personnalisée, n'ont pu résoudre les difficultés.

Les ATSEM (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) :

3 ATSEM officient à plein temps : Véronique Fuhro, Marianne Gerber, Noëlle Meyer. Gaëlle Bossong partage son temps de travail entre l'école le matin et l'accueil périscolaire.

Une AVS (Auxiliaire vie scolaire) qui a pour mission d'accompagner un élève en situation d'handicap, malheureusement très peu présente depuis la rentrée pour des raisons de santé.

4) Points mairie

a) Travaux d'été

La directrice remercie les ATSEM pour leur participation à la préparation du déménagement et pour leur présence les jours qui ont précédé la rentrée pour l'aménagement des classes.

b) Travaux et sécurité

Mme Lamigou remercie également la municipalité qui a répondu favorablement à la plupart des demandes concernant la sécurisation des locaux et des espaces et particulièrement :

- la pose de panneaux (avec peinture "tableau noir") au niveau de la clôture de la cour de l'école (idée à retenir pour la nouvelle école) ;
- la pose du lino en salle de motricité ;
- la pose de l'enrobé pour agrandir la cour.

Mme Lamigou précise que certaines demandes sont encore à réaliser :

- pose d'un évier en salle 2 (qui a déjà un chauffe-eau) afin de pouvoir nettoyer le matériel correctement, ce que ne permettent pas les petits lavabos existants ;
- l'eau dans les sanitaires des filles est brûlante, il faudrait la régler ;
- il faudrait rapprocher les barrières séparant l'école du chantier afin d'assurer une meilleure sécurité des enfants.

Les enseignants dont les classes sont dans l'école élémentaire soulèvent les problèmes suivants :

- il est aujourd'hui possible d'accéder de l'extérieur à l'école en passant par le gymnase (la porte gymnase - parking est ouverte même en journée, de même que la porte gymnase cour). Cela pose un problème de sécurité : intrusions extérieures et risque de sortie d'enfants.
- le portail d'entrée rue Ring reste problématique :
 - en attendant l'aménagement d'un portillon entre la partie maternelle et la partie élémentaire, il est nécessaire d'ouvrir les 2 parties du portail et de faire sortir les enfants. Ce n'est pas sécurisé et l'ATSEM passe une grande partie de son temps à gérer le portail ;
 - le portail est difficile à ouvrir (voire impossible pour l'un des enseignants) ; le point de rencontre (sous le préau) du plan de sécurité est impossible à atteindre rapidement.

Mme Lustig rappelle que lors de la réunion "Sécurité" du 9 septembre la mise en place de sanitaires au niveau des 2 salles de classes de l'élémentaire avait été proposée, afin de permettre à Mme Fuhro de passer plus de temps à aider les enseignants plutôt qu'à faire des aller-retours sanitaires.

Mme Lamigou tient également à souligner le cas de la salle des maîtres pendant les vacances de la Toussaint :

- des travaux relativement importants y ont été réalisés (perçement, travaux de canalisation) ;
- le matériel scolaire a été très peu protégé (une partie a été mise au centre sur des tables et recouverte de deux vieux rideaux) de l'épaisse couche de poussière qui en a résulté.

Mme Lamigou et l'équipe enseignante demandent à la Municipalité de rappeler aux entreprises intervenant sur le chantier les règles de bonne cohabitation :

- dialogue et information avant les travaux ;
- protection et respect du matériel en place ;
- nettoyage le cas échéant après travaux.

Mme Martz prend note des demandes.

M Rigal indique que suite à la réunion du 9 septembre la cohabitation rue Ring avec les cyclistes de l'école élémentaire est bien meilleure et remercie la Municipalité pour avoir réagi rapidement.

Il est également rapporté qu'à midi les enfants traversent parfois la rue des Voyageurs avant la mise en place des chaînes de sécurité ; Mme Martz va vérifier si les horaires ont été adaptés aux nouveaux horaires décalés de l'école.

Exercice de sécurité :

Le premier exercice de sécurité incendie qui a eu lieu dans les trois semaines qui ont suivi la rentrée s'est déroulé comme prévu.

L'équipe enseignante située dans les locaux de l'école maternelle a également procédé le lundi 17 octobre à une mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS). L'exercice de simulation qui avait pour objectif d'entraîner les élèves et les personnels sur la conduite à tenir en cas d'intrusion s'est bien déroulé. Tous les membres de la communauté scolaire ont entendu et identifié le signal et chacun s'est comporté comme prévu.

Le conseil revient sur les difficultés éprouvées par les deux classes localisées dans l'école élémentaire, principalement dues au fait que Mme Fuhro (ATSEM) est plus occupée à des tâches de logistique que par son travail d'aide aux enseignants. M. Hoenner rapporte qu'une de ses élèves n'a pas pu être accompagnée à temps aux toilettes et souligne les conséquences pour l'enfant.

Les parents d'élèves réitèrent la demande de rajouter une personne pour épauler l'équipe à l'école élémentaire pendant la durée des travaux, et soulignent que tout faire reposer sur les épaules de Mme Fuhro n'est pas une solution viable pendant les 2 ans de travaux.

M Gleitz indique qu'il va se concerter avec la Municipalité pour essayer de répondre à cette demande.

5) Bilan de la rentrée : effectifs des classes, mise en place de l'activité pédagogique complémentaire

Les effectifs de l'école

L'école compte 5 classes : 49 petits, 50 moyens et 51 grands soit un effectif total de 150 élèves.

L'aide pédagogique complémentaire

L'activité pédagogique complémentaire qui prend la forme d'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages se déroulent les lundis et jeudis de 16h00 à 16h45, deux fois par semaine pendant 24 semaines. L'aide est axée sur le langage oral, le graphisme et l'approche des quantités et des nombres. Les groupes sont constitués de 2 à 6 élèves maximum en fonction des mêmes besoins.

6) Projet d'école

Le projet d'école entre dans sa deuxième année. 3 axes de travail.

Axes de travail	Plan d'actions
Développer les conditions pour apprendre et vivre ensemble.	<p>- Pratiquer des jeux à règles dans chaque classe. (Avec les parents - difficile dans les classes de l'élémentaire) ;</p> <p>- Harmoniser les règles de vie (images / commun à toutes les classes + CP) ;</p> <p>- Mettre en place un cahier de progrès. (Liste de compétences + tampon si acquis ; transmis aux vacances de Noël et régulièrement, peut être consulté à tout moment). Proposition des parents : cahier de comportement similaire, à remplir par l'élève. Par contre peut être inefficace pour les enfants en difficulté, à étudier.</p>
Permettre à tous les élèves d'acquérir un langage oral riche, organisé et compréhensible par l'autre.	<p>Situations stimulantes de langage ;</p> <p>Mémoriser le lexique ;</p> <p>Des aides aux apprentissages langagiers.</p>
Mettre en place les conditions pour progresser de la trace vers l'écriture.	<p>Des ateliers autonomes de manipulation et d'expérimentation pour exercer la motricité fine ;</p> <p>Répertoire graphique : concevoir un référent didactique collectif progressif alimenté par les traces, les lignes, les formes et les motifs graphiques trouvés dans l'environnement, sur des œuvres ou des dessins ;</p> <p>Des ateliers de graphisme décoratif.</p>

Autres actions :

- 10 et 11 octobre : visite de la ferme de la Ganzau pour les salles 1, 2 et 3 ;
- 8 novembre : sortie d'automne au Parc de Pourtales pour toutes les classes.

Les entrées à la ferme ont été payées par la coopérative scolaire. Les transports en autocars des sorties ont été entièrement pris en charge par la commune. Merci aux parents accompagnateurs.

M. Rigal demande si une solution pour remettre en œuvre la BCD ou le prêt de livres a été trouvée.

Mme Lamigou indique que les livres sont encore dans les cartons puisqu'il n'y a pas de local disponible.

M. Gleitz suggère d'utiliser la BCD de l'école élémentaire : l'utilisation et le prêt des livres fait partie des moyens éducatifs et espère qu'il sera possible de trouver un arrangement avec Mme Rech, directrice de l'école élémentaire, dans une forme adaptée (principalement pour les classes déjà sur place, à une fréquence moins élevée...)

Les parents d'élèves proposent leur aide pour le déménagement des livres et pour la remise en état des livres.

7) **Approbation du règlement intérieur**

Le règlement intérieur a été modifié pour tenir compte des nouveaux horaires et a été adopté par le conseil d'école.

Pas de souci rapporté quant aux horaires - il faut juste rappeler aux parents de ne pas s'éterniser dans les locaux après avoir déposé leur enfant.

Mme Lamigou demande s'il est possible de fermer le portail à 8h30 au lieu de 8h35 afin de libérer la personne de service un peu plus tôt, mais cela risque de fermer la porte aux parents qui doivent déposer leurs enfants à plusieurs endroits.

8) **Bilan financier de la coopérative scolaire**

Mme Lamigou est mandataire de la coopérative scolaire depuis septembre 2016.

A la rentrée 2015, le solde était de 1822,80 euros. Au 31 août, le solde était de 2802,98 euros.

Excédent : 980,18 euros (mais il faut retirer à cette somme 924 euros réglés aux autocars Royer après le 31 août).

Le compte est alimenté par la vente de produits et les cotisations versées par les parents en début d'année scolaire. Chaque année la coopérative scolaire permet de financer sorties, spectacles, projets de classe (petits matériels, livres, goûters collectifs, etc.).

La directrice remercie l'association de parents d'élève qui a fait un don de 1000euros pour financer le projet baby gym pour les 5 classes.

Mme Lustig indique que La Marelle devrait à nouveau être en mesure de faire un don équivalent cette année.

9) **Points divers**

Travaux : 3 semaines d'arrêt dû à un bunker trouvé sur les travaux.

Kermesse et manifestations :

Les membres de la Marelle demandent si la Kermesse pourra avoir lieu cette année en raison des travaux, en soulignant l'importance de la manifestation, au niveau financier (la totalité des dons provient des bénéficiaires de la Kermesse) mais surtout pour les enfants et les parents ; ils soulignent que le spectacle des enfants est une partie importante et espèrent que toutes les conditions seront réunies pour une nouvelle édition.

Il est également demandé si d'autres manifestations coordonnées avec l'équipe enseignante sont envisageables.

Mme Martz indique qu'il est nécessaire de voir avec la mairie la disponibilité des moyens (salle des fêtes, club house...).

La date du 2 juin est initialement retenue.

M Gleitz porte l'attention du conseil sur :

- les règles de sécurité à respecter lors de toute manifestation
- les règles de laïcité à respecter, principalement pendant la période de Noël, et de bien veiller à séparer tradition et religion.

Mme Lamigou propose d'organiser le traditionnel goûter de Noël le jeudi 15 décembre, sur le modèle des années passées.

Jeux de société - Ludothèque.

Mme Lustig demande s'il serait possible de mettre en place un partenariat avec, par exemple une société comme Asmodee qui propose de fournir des jeux de société. Mme Lamigou va se renseigner et indique qu'elle aimerait mettre en place, si possible, une ludothèque pour permettre aux enfants de découvrir avec leur famille de nouveaux jeux.

Mme Lamigou espère bénéficier de crédits exceptionnels pour l'achat des jeux de société.

M Gleitz clos le conseil d'Ecole en remerciant les parents, la mairie et l'équipe enseignante et en soulignant la bonne entente et communication en son sein.

Le prochain conseil d'école est fixé au vendredi 10 mars 2017 à 17h00.

Secrétaires de séance :

M. Rigal Mme Klaus

La directrice

Mme Lamigou